EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE «ETAT DU MALI 6,50% 2020-2027»

NOTE D'INFORMATION

FINANÇONS LE DÉVELOPPEMENT DU MALI



PÉRIODE DE SOUSCRIPTION
du 16 au 27 novembre 2020

TAUX D'INTÉRÊT
6,50%*
* NET D'IMPÔTS POUR LES RÉSIDENTS AU MALI

PRIX DE L'OBLIGATION
10 000 FCFA

MONTANT DE L'OPÉRATION
100 MILLIARDS FCFA

DURÉE
7 ANS

ÉMETTEUR | CHEF DE FILE | CO-CHEFS DE FILE

SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICABOURSE · AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION · BIBE FINANCE & SECURITIES · SGI-BENIN · UNITED CAPITAL FOR AFRICA · CORIS BOURSE · SBIF · BOA CAPITAL SECURITIES · AFRICAINE DE BOURSE · NSIA FINANCES · ATLANTIQUE FINANCE · BICI-BOURSE · BNI FINANCES · EDC INVESTMENT CORPORATION · HUDSON & CIE · PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT · SOGEBOURSE · BRIDGE SECURITIES · BSIC CAPITAL · MAC AFRICAN SGI · SIRUS CAPITAL · SGI MALI · SGI NIGER · ABCO BOURSE · CGF BOURSE · EVEREST FINANCES · IMPAXIS SECURITIES · SGI TOGO

L'original de la présente Note d'information de l'opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le numéro EE/20-21

EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE
«ÉTAT DU MALI 6,50% 2020-2027

NOTE D'INFORMATION

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION
Du 16 au 27 novembre 2020

DURÉE
7 ANS

MONTANT DE L'OPÉRATION
100 MILLIARDS FCFA

PRIX DE L'OBLIGATION
10 000 FCFA

Représentant de l'émetteur : Trésor Public du Mali

Arrangeur et chef de file

SGI-Mali sa
votre intermédiaire financier

Co-chefs de file

SGI Togo
SOCIETE DE BOURSE

S.B.I.F.
SOCIETE DE BOURSE

SYNDICAT DE PLACEMENT : AFRICABOURSE · AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION · BIBE FINANCE & SECURITIES · SGI-BENIN · UNITED CAPITAL FOR AFRICA · CORIS BOURSE · SBIF · BOA CAPITAL SECURITIES · AFRICAINE DE BOURSE · NSIA FINANCES · ATLANTIQUE FINANCE · BICI-BOURSE · BNI FINANCES · EDC INVESTMENT CORPORATION · HUDSON & CIE · PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT · SOGEBOURSE · BRIDGE SECURITIES · BSIC CAPITAL · MAC AFRICAN SGI · SIRUS CAPITAL · SGI MALI · SGI NIGER · ABCO BOURSE · CGF BOURSE · EVEREST FINANCES · IMPAXIS SECURITIES · SGI TOGO

L'original de la présente note d'information a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) sous le numéro EE/20-21.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	4
I. ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION	7
I.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR	8
I.2. POLITIQUE D'INFORMATION	9
II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION	10
II.1. PRESENTATION DE L'OPERATION	11
II.2. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT	12
II.3. MODALITES DE SOUSCRIPTION	13
II.4. LES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT	14
III. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	21
PRESENTATION DE L'ETAT DU MALI	22
III.1. SITUATION ECONOMIQUE DU MALI EN 2018	23
III.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2019	31
IV. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR	38
IV.1. PRESENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE	39
IV.2. ORGANIGRAMME	41
IV.3. QUALITE DE LA SIGNATURE DU MALI	42
IV.4. PERFORMANCES RECENTES EN MATIEREDE MOBILISATIONS DE RESSOURCES SUR LES MARCHES MONETAIRE ET FINANCIER	42
V. LES ANNEXES	44
ARRETE MINISTERIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPERATION	

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOC : Bulletin Officiel de la Cote
BRVM : Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTCC : Banques Teneurs de Compte et Compensateurs
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CREPMF : Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSCRP : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CUT : Compte Unique du Trésor
DC/BR : Dépositaire Central / Banque de Règlement
DME : Direction des Moyennes Entreprises
DNCPT : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
FBCF : Formation Brute de Capital Fixe
FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine
FED : Réserve Fédérale Américaine
FMI : Fonds Monétaire International
IPPTE : Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
Jour Ouvré : Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l'étendue du territoire
LOPM : Loi d'Orientation et de Programmation Militaire
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PAG : Programme d'Actions du Gouvernement
PIB : Produit Intérieur Brut
PMR : Pays Membres Régionaux
PPA : Programme Pluriannuel de Convergence UEMOA
PPC : Programme Pluriannuel de Convergence CEDEAO
PRED : Plan de Relance et de Développement
SGI : Société de Gestion et d'Intermédiation
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine
UNTM : Union Nationale des Travailleurs du Mali
USD : Dollar des Etats-Unis

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par le Conseil Régional n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement du **CREPMF** ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.

1

ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

I.1. ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, Sidi Al Moctar OUMAR, Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, agissant au nom et pour le compte de l'État du Mali, attestons que les données et informations contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur National du Trésor
et de la Comptabilité Publique



Sidi Almoctar OUMAR

POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique, Monsieur Sidi Almoctar OUMAR assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

BP 1887 Bamako ACI 2000
Tél: 20 23 19 79/ 20 23 17 07 • Fax : 20 22 58 66
www.tresor.gouv.ml

Contacts

Madame SAMAKE Aminata SOW
Directeur National Adjoint

Monsieur Siaka SAMAKE
Chef de la division Banques et Finances
siaka.samake@finances.gouv.ml

2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

2.1. PRESENTATION DE L'OPERATION

II.1.1. CADRE DE L'OPERATION

II.1.1.1. AUTORISATION

Conformément à l'arrêté N°2020- 2564 /MEF-SG du 26 octobre 2020, le Ministre de l'économie et des finances a autorisé pour une période de 12 jours, à compter du 16 au 27 Novembre 2020, l'émission par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (ci-après le « Trésor Public ») sur le marché financier régional de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), d'Obligations à taux fixe pour un montant nominal indicatif de 100 milliards de FCFA. Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 100 000 000 000 FCFA représenté par 10 000 000 d'Obligations de 10 000 FCFA chacune.

II.1.1.2. BUT DE L'EMISSION

L'émission a pour objet la mobilisation de ressources en vue d'assurer, le financement de certains investissements prévus au budget 2020de l'Etat.

II.1.1.3 NOMBRE ET VALEUR NOMINALE DES TITRES

Le montant de l'émission est de 100 000 000 000FCFA représenté par 10 000 000 d'Obligations d'une valeur nominale de FCFA 10 000 chacune.

II.1.1.4 PERIODE DE SOUSCRIPTION

La souscription sera ouverte du 16 au 27 novembre 2020 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

II.1.1.5 ORGANISMES FINANCIERS CHARGES DE RECUEILLIR LES SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions des Obligations seront reçues, aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) de l'UEMOA.

II.1.2. CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

II.1.2.1. NATURE, FORME ET DELIVRANCE DES TITRES

Les Obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des Obligations sera établie par une inscription en compte. Les Obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central /Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des Obligations entre teneurs de comptes.

II.1.2.2. PRIX D'EMISSION

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

II.1.2.3. DATE DE JOUISSANCE

La date de jouissance est fixée au 04 décembre 2020.

II.1.2.4. DATE DE REGLEMENT

La date limite de règlement est fixée au 04 décembre 2020.

II.1.2.5. TAUX NOMINAL ANNUEL

Le taux nominal annuel est 6,50%.

II.1.2.6. INTERET ANNUEL

Les Obligations rapporteront un intérêt annuel de 650 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un (1) an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe II.2 Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt.

II.1.2.7. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

II.1.2.7.1. AMORTISSEMENT

Le remboursement de l'Opération dénommée «Emprunt Obligataire Etat du Mali 6,50% 2020-2027» se fera par amortissement annuel du capital en séries égales après un différé de deux (2) ans.

II.1.2.7.2. AMORTISSEMENT ANTICIPÉ PAR RACHATS OU OFFRES PUBLIQUES

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des Obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

II.1.2.7.3. REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe II.1.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance ,au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les Obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des Obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

II.1.2.7.4. INFORMATION DU PUBLIC À L'OCCASION DU REMBOURSEMENT NORMAL OU ANTICIPÉ

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres.

Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement. La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM.

Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

II.1.2.7.5. ANNULATION DES OBLIGATIONS

Les Obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les Obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

II.1.2.8. DUREE ET VIE MOYENNE

La durée de vie moyenne sera de 5 ans à la date du règlement.

II.1.2.9. ASSIMILATIONS ULTERIEURES

Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouvelles Obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

II.1.2.9.1. RANG DE CRÉANCE

Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

II.1.2.9.2. MAINTIEN DE L'EMPRUNT À SON RANG

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des Obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres Obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'Obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens, en toutes autres circonstances.

II.1.2.10. GARANTIE

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat du Mali.

II.1.2.10.1. SÛRETÉS

COMPTE SÉQUESTRE

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public du Mali dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné des ressources nécessaires au paiement des échéances. A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Centrale / Banque de Règlement (DC/BR) qui procède au règlement des différends détenteurs des titres à travers les SGI.

MÉCANISME DE PAIEMENT

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO.la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

II.1.2.10.2. NOTATION

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

II.1.2.10.3. LIQUIDITÉ

Les Obligations issues de l'emprunt «Emprunt Obligataire Etat du mali 6,50% 2020-2027 » bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

II.1.2.10.4. REPRÉSENTATION DES PORTEURS DE TITRES

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'obligations de la présente émission pourront se regrouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

II.1.2.10.5. RÉGIME FISCAL

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières pour l'investisseur au Mali, et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

II.1.2.11. ADMISSION A LA BRVM, NEGOCIATION

II.1.2.11.1. COTATION

La cotation de l'emprunt obligataire Etat du Mali 6,50% 2020-2027 sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de réglement/livraison.

II.1.2.11.2. RESTRICTION SUR LA LIBRE NÉGOCIABILITÉ DES TITRES

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

II.1.2.11.3. BOURSE DE COTATION

Tous les emprunts du Trésor Public émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé « Etat du Mali ». Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique« Obligations Régionales ».

II.1.2.11.4. COTATION DE TITRES DE MÊME CATÉGORIE SUR D'AUTRES MARCHÉS

Sans objet.

II.1.2.12. ADMISSION AU GUICHET DE REFINANCEMENT DE LA BCEAO

Les obligations seront admissibles au guichet de refinancement de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

II.1.2.13. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

II.1.2.13.1. CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT DES TITRES

La SGIMALI a été mandatée par l'Etat en qualité de Chef de file et est en charge de la mise en œuvre de l'opération suivant les règles en vigueur sur le marché financier régional de l'UEMOA. Les Co-chefs de file du syndicat de placement sont SGI Togo et SBIF.

II.1.2.13.2. SYNDICAT DE PLACEMENT

Le syndicat de placement est composé de toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF.

II.1.2.13.3. SERVICE FINANCIER

Le service financier de l'emprunt (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par la SGI MALI SA.

II.1.2.13.4. DROIT APPLICABLE

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

II.1.2.13.5. TRIBUNAUX COMPÉTENTS EN CAS DE CONTESTATION

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de cet emprunt, à défaut d'un règlement à l'amiable, sera soumis à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

II.1.2.13.6. FRAIS D'INSCRIPTION

Aucun frais n'est perçu par l'Émetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par le CREPMF, des frais sont prélevés au titre des Obligations (droits de garde, commission détenue de compte). Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

II.1.2.13.7. CODE ISIN

L'emprunt obligataire Etat du Mali 6,50% 2020-2027 a reçu le code international **ML 0000001544** du Dépositaire Central / Banque de réglement.

II.2. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DE L'EMPRUNT

Le remboursement du capital se fera par amortissement annuel en séries égales après deux (2) ans de différé, à compter de la date de jouissance. Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 04 décembre de chaque année, et pour la première fois le 04 Décembre 2021 ou le premier jour ouvré suivant si ce jour n'est pas ouvré.

Le tableau d'amortissement indicatif se présente comme suit :

ECHEANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERET NET	TOTAL	ENCOURS FIN DE PERIODE
06/12/2021	100 000 000 000	10 000 000	-	-	6 500 000 000	6 500 000 000	100 000 000 000
05/12/2022	100 000 000 000	10 000 000	-	-	6 500 000 000	6 500 000 000	100 000 000 000
04 /12/2023	100 000 000 000	10 000 000	2 000 000	20 000 000 000	6 500 000 000	26 500 000 000	80 000 000 000
04 /12/2024	80 000 000 000	8 000 000	2 000 000	20 000 000 000	5 200 000 000	25 200 000 000	60 000 000 000
04 /12/2025	60 000 000 000	6 000 000	2 000 000	20 000 000 000	3 900 000 000	23 900 000 000	40 000 000 000
04 /12/2026	40 000 000 000	4 000 000	2 000 000	20 000 000 000	2 600 000 000	22 600 000 000	20 000 000 000
06 /12/2027	20 000 000 000	2 000 000	2 000 000	20 000 000 000	1 300 000 000	21 300 000 000	0
TOTAL				**100 000 000 000**	**32 500 000 000**	**132 500 000 000**	

II.3. MODALITES DE SOUSCRIPTION

II.3.1. LES ORDRES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets des établissements membres du syndicat de placement. Il appartiendra aux SGI de débiter les clients des montants correspondants à leurs souscriptions.

II.3.2. REGLES D'ALLOCATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION

L'allocation des Obligations sera effectuée à la clôturede la période de souscription, soit le 27 Novembre 2020. Lemontant indicatif autorisé pour l'émission est de 100 milliards FCFA. A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscription seront consolidés. Dans le cas où le montant de l'opération n'est pas entièrement souscrit, les souscriptions seront réputées valides. Dans le cas où le montant des souscriptions recueillies serait supérieur à 100 milliards, le Trésor Public devra:

- Soit informer le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), de son intention d'augmenter le montant de l'émission à hauteur maximale des sommes autorisées par le CREPMF, aux conditions figurant à l'article 18 de l'instruction N° 063-/CREPMF/2020;
- Soit procéder à une réduction des souscriptions en favorisant les personnes physiques.

Les souscriptions des personnes physiques ne seront pas réduites.
Les personnes morales seront servies au prorata deleurs souscriptions en fonction du nombre de titres restants.

II.3.3. REGLEMENT ET LIVRAISON DES TITRES

A la date de jouissance, les Obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par le Consortium àtravers les SGI teneurs de comptes.

II.3.4. DECLARATION DES RESULTATS DE L'EMISSION OBLIGATAIRE

Dans un délai de Trois (3) jours ouvrés à compter dela date de jouissance des titres, un rapport sur les résultats de l'émission obligataire sera transmis par laSGI MALI auCREPMFconformément à l'article 20 de l'instruction N° 063 - / CREPMF/ 2020. En outre, un communiqué destiné au public sera émis par laSGI MALIen accord avec l'Emetteur.

II.4. LES MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT

Toutes les SGI de la zone UEMOA agréées par le CREPMF sont membres du syndicat de placement.

Tableau 1 : Syndicat de placement

PAYS	ORGANISMES	TÉLÉPHONE
BENIN	AFRICABOURSE	(+229) 21 31 88 36
	AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION	(+229) 21 31 9733
	BIBE FINANCE & SECURITIES	(+229) 21 32 48 75
	SGI-BENIN	(+229) 21 31 15 41
	UNITED CAPITAL FOR AFRICA	(+229) 21 31 00 21
BURKINA-FASO	CORIS BOURSE	(+226) 50 33 04 91
	SBIF	(+226) 50 31 23 23
CÔTE D'IVOIRE	BOA CAPITAL SECURITIES	(+225) 20 30 34 29
	AFRICAINE DE BOURSE	(+225) 20 21 98 26
	NSIA FINANCE	(+225) 20 20 06 53
	ATLANTIQUE FINANCE	(+225) 20 31 21 21
	BICI-BOURSE	(+225) 20 20 16 68
	BNI FINANCE	(+225) 20 31 07 07
	EDC INVESTMENT CORPORATION	(+225) 20 31 92 24
	HUDSON & CIE	(+225) 20 31 55 00
	PHOENIX CAPITAL MANAGEMENT	(+225) 20 25 75 90
	SOGEBOURSE	(+225) 20 20 12 65
	BRIDGE SECURITIES	(+225) 20 30 77 37
	BSIC CAPITAL	(+225) 20 31 71 11
	MAC AFRICAN SGI	(+225) 22 44 53 29
	SIRUS CAPITAL	(+225) 20 24 24 65
MALI	SGI MALI (chef de file du syndicat)	(+223) 20 29 29 72
NIGER	SGI NIGER	(+227) 20 737 818
SENEGAL	ABCO BOURSE	(+221) 33 822 68 00
	CGF BOURSE	(+221) 33 864 97 97
	EVEREST FINANCE	(+221) 33 822 87 00
	IMPAXIS SECURITIES	(+221) 33 869 31 40
	FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION (FGI)	(+221) 33 867 60 42
	INVICTUS CAPITAL FINANCE	(+221) 33 832 82 32
TOGO	SGI TOGO	(+228) 22 22 30 86

3

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

PRESENTATION DE L'ETAT DU MALI

Le Mali est une République avec un parlement à une seule chambre (unicaméral). Le pouvoir exécutif est représenté par le Président de la République et son Gouvernement dirigé par un Premier Ministre.

La République du Mali avec ses 1 241 238 km² et ses 19,4 millions d'habitants en 2018 est un Etat continental arrosé par deux grands fleuves qui prennent leur source dans le Fouta-Djalon en Guinée. Le Sénégal est un fleuve d'Afrique Occidentale au régime tropical, long de 1 750 km, qui prend sa source en Guinée à 750 m d'altitude. Le fleuve Niger (4700 Km, dont 1700 au Mali.) est navigable sur 1308 km et se divise en plusieurs bras pour former le Delta intérieur.

La population malienne croit à un rythme de 3,6% par an. Plus des trois quarts de la population habitent dans des zones rurales. La population urbaine est concentrée en grande partie sur Bamako qui compte plus de 2 millions d'habitants. La taille du ménage démographique est de 6,3 au niveau national. La densité moyenne de population des communes par région est très hétérogène. Elle se situe au niveau national à 13,5 habitants par kilomètre carré et varie de 0,4 habitant dans la région de Kidal à 8 344 habitants dans le District de Bamako. Du point de vue de la composition en termes de sexe et d'âge, on enregistre 50,4% de femmes et une très forte proportion de jeunes puisque près des deux tiers (65%) de la population ont moins de 25 ans.

Le Mali est un pays laïc où la liberté de culte est consacrée par la loi fondamentale. Trois religions y sont pratiquées : la religion musulmane, la religion chrétienne et les religions traditionnelles.

III.1. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE RÉCENTE DU MALI

L'économie malienne connaît une bonne dynamique de croissance économique depuis 2014. Le taux croissance réel du PIB est passé de 3,2 % à 5 % entre 2014 et 2019. La croissance dans les secteurs primaire et secondaire a globalement connu un léger ralentissement entre 2018 et 2019. En effet, le taux de croissance du secteur primaire est passé de 4,7 % à 4,5 % entre 2018 et 2019. L'évolution de la situation économique sur les trois (3) dernières années, laisse entrevoir un ralentissement avec un taux de croissance moyen de 5% sur la période.

III.1.1. SECTEUR REEL

III.1.1.1 LES RESSOURCES DU PIB ET LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

a) Croissance et production

En 2019, l'activité économique malienne a poursuivi son redressement après un ralentissement en 2018. Les estimations font ressortir une progression de 8,5% du PIB en termes réels, après -11,3 % en 2018.

Grace aux efforts du gouvernement dans le secteur agricole et la bonne pluviométrie, la performance du secteur primaire a affiché un taux de croissance de 5,2% en 2019 contre 5,9% en 2018. Par ailleurs, la production céréalière a été de 10 159 539 millions de tonnes lors de la campagne agricole 2018/2019 selon les résultats définitifs de l'enquête agricole de conjoncture (EAC).

La production cotonnière a été estimée à la hausse avec un niveau de 691 300 tonnes contre 656 548 tonnes en 2018 soit une hausse de 5,3%. La contribution du secteur primaire à la croissance économique s'est établie à 37,6% en 2019 contre 37,7% en 2018.

Le taux de croissance moyen est estimé à 4,9%sur la période 2017-2019. Après avoir atteint 5,3% en 2017, le taux de croissance de l'économie malienne est estimé à 4,8% en 2019 contre une réalisation de 4,7% en 2018. En effet, malgré, la hausse des volumes de production dans le secteur secondaire (1,5%) et dans le secteur primaire (0,3%) le niveau de l'activité économique marque une décélération en 2018 induite essentiellement par la contreperformance du secteur tertiaire (3,3% en 2018 contre 4,8% en 2017). Le recul enregistré au niveau du tertiaire s'explique en partie par la baisse des dépenses de l'Etat, notamment les dépenses courantes consécutive aux difficultés de mobilisations des impôts et taxes. Le niveau des recettes fiscales en 2018 reflète nettement le ralentissement affiché par la branche « commerce » et le ralentissement de l'activité des télécoms, entraînant ainsi un affaissement de l'activité financière. Néanmoins, ce ralentissement a été atténué par la croissance du secteur secondaire (8,7% en 2018 contre 7,2% en 2017) sous l'effet de la bonne tenue de la branche aurifère.

En 2019, les dernières estimations indiquent une légère hausse de la croissance de l'activité économique par rapport à 2018, imprimée par l'embellie du secteur tertiaire.

b) Les ressources du PIB

- **Secteur primaire**

La croissance du secteur primaire en 2019 a connu une légère décélération avec un taux de 4,1% contre 5,4% en 2018. Ce ralentissement est lié notamment à l'agriculture vivrière qui affiche une croissance de 2,9% après 9,2% en 2018. La décélération, en partie attribuable à la crise sécuritaire au centre du pays, a été atténuée par la bonne tenue de la production cotonnière avec une croissance de 7,7% contre -9,9%. Ce faisant, Les quantités produites sont évaluées à 10451274 tonnes de céréales et 707107 tonnes de coton pour la campagne 2019-2020.

- **Secteur secondaire**

A l'instar du primaire, le secteur secondaire marque un ralentissement avec un taux de croissance évalué à 4,9% contre 9.0% en 2018. Cette décélération est surtout induite par les branches aurifères et textile. En effet, la croissance de la branche aurifère passe de 20,6% en 2018 à 6,5% en 2019. Quant au textile, son taux de croissance passe de 12,0% en 2018 à -4,6% en 2019 du fait de la baisse de la production cotonnière au cours de la campagne agricole précédente. Avec la mise en œuvre d'une politique volontariste et l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, le Mali est parvenu en une décennie à se hisser au 4ème rang des pays africains producteurs d'or avec une production moyenne de 50 tonnes d'or par an.

Toujours dans le souci d'améliorer la participation du secteur minier à l'essor économique du pays, le département a initié l'élaboration d'une véritable politique dans le secteur des mines, dont la vision à long terme serait de faire de l'exploitation minière un instrument de développement économique à la base et non une économie de rente pour l'Etat.

- **Secteur tertiaire**

Contrairement aux secteurs primaire et secondaire, le tertiaire a connu une croissance de 4,8% en 2019 contre 3,3% en 2018. Cette performance est essentiellement imputable aux branches commerce et administration publique qui passent respectivement de 2,5% et de 2,4% en 2018 à 4,5% et à 4,1% en 2019. Le redressement du secteur tertiaire a influé positivement sur le niveau des recettes fiscales mobilisées et a contribué à rehausser davantage le niveau du PIB réel.

III.1.2. FINANCES PUBLIQUES ET DETTE PUBLIQUE EN 2019

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des politiques budgétaires soutenables visant à maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons projets, l'appui budgétaire sectoriel et les dépenses en capital financées par des ressources extérieures) à un niveau compatible

avec la viabilité de la dette publique. La politique budgétaire 2019 s'est inscrit dans le cadre de la concrétisation des priorités fixées dans le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et dans le Plan d'Action du Gouvernement.

1.2.1 EXERCICE BUDGÉTAIRE EN 2019

- **Recettes et Dons**

Après la chute brutale des ressources financières de l'Etat constatée en 2018, la tendance se redresse progressivement à partir de 2019. Les recettes totales ressortent à 1856,9 milliards F CFA en 2017, à 1619,1 milliards F CFA en 2018 pour s'établir à 2342,0 milliards F CFA en 2019. Le niveau des recettes totales a connu une augmentation moyenne de 1662,46 milliards de FCFA sur la période en passant de 1646,1 milliards en 2017 avec un repli affichant 1359,3 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 1982,0 milliards de FCFA en 2019, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 9,73%. La mise en œuvre des décisions en matière de politique monétaire de la BECEAO et la méfiance des investisseurs lors des élections présidentielles ont considérablement impacté le niveau des recettes totales en 2018.

Ainsi, les recettes budgétaires sont passées de 1480 milliards en 2017 à 1571 milliards en 2019, soit une croissance moyenne de 3,0% sur la période. Elles sont composées de recettes fiscales,de recettes non fiscales,des recettes en capital, les apports des Etablissements Publics Nationaux (autres recettes).

L'évolution des recettes fiscales nettes affiche une tendance haussière sur la période avec un repli en 2018. Elles sont passées de 1581,1 milliards de FCFA en 2017 à 1388,6 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 1863,7 milliards de FCFA en 2019. Cette exécution affiche un taux de croissance annuel moyen de 8,57% pour une moyenne de 161,16 milliards de FCFA. Les objectifs de recouvrement des recettes fiscales sont jugés satisfaisants en 2017 et 2019 contrairement à 2018 où ils n'ont été atteints qu'à hauteur de 75,1%. Il en résulte un taux de pression fiscale qui est ressorti en moyenne à 13,9 % sur la période 2017-2019.

La même tendance est observée par les recettes non fiscales qui passent de 110,2 milliards de FCFA en 2017 à 52,8 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 67,2 milliards de FCFA en 2019. Cette exécution affiche un taux de variation annuel moyen de -21,91% pour une moyenne de 76,73 milliards de FCFA. Les niveaux élevés de 2017 et 2019 s'expliquent par les ventes de licence 4 G aux sociétés de téléphonie mobiles par l'Etat.

S'agissant des recettes en capitale, excepté l'année 2018 où on constate une contraction comme les autres composantes, la tendance est croissante sur la période. Elles passent de 5,2 milliards de FCFA en 2017 à 3,0 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 8,0 milliards de FCFA en 2019. Cette exécution affiche un taux de variation moyen de 24,03% pour une moyenne annuelle de 5,4 milliards de FCFA.

La contribution des EPN (autres recettes) passe de 165,5 milliards de FCFA en 2017 à 177,7 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 411,1 milliards de FCFA en 2019. Cette exécution affiche un taux de variation annuel moyen de 57,61% pour une moyenne de 251,43 milliards de FCFA.
Enfin, les dons ont évolué dans le même sens que les autres composantes en passant de 144,2 milliards de FCFA en 2017 à 117 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 191,3 milliards de FCFA en 2019. Ces niveaux de réalisation affichent un taux de variation moyen de 15,18% pour une moyenne de 150,83 milliards de FCFA sur la période.

- **Dépenses totales et Prêts nets**

L'analyse des données statistiques de ce compte affiche une évolution croissante des dépenses et prêts nets exceptée l'année 2018 où on constate un repli persistant sur toute la période. Ainsi, ils passent de 1879,6 milliards de FCFA en 2017 à 1748,6 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 1932 milliards de FCFA en 2019. Cette exécution affiche un taux de variation annuel moyen de 1,41% pour une moyenne de 1853,73 milliards de FCFA. Ils sont composés de dépenses courantes ; de dépenses en capital et des dépenses des EPN (autres dépenses).

Les dépenses courantes composées de dépenses de personnel ; de fonctionnement ; de transferts et de subventions et des intérêts dus affichent une croissance continue sur toute la période sous revue. C'est ainsi, qu'elles passent de 1105,1 milliards de FCFA en 2017 à 1140,8 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 1280,6 milliards de FCFA en 2019. Cette exécution affiche un taux de variation annuel moyen de 7,65% pour une moyenne de 1175,5 milliards de FCFA.

L'accroissement général des composantes des dépenses courantes en général et celles de personnel et des transferts et subventions s'explique par les efforts fournis par le Gouvernement dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs d'une part, de la mise en œuvre du programme de recrutement dans les différents corps, l'amélioration de l'offre et la qualité des intrants agricoles et la prise en charge de certaines maladies (cancer, SIDA, paludisme…) et les bourses scolaires d'autre part.

Les dépenses en capital financées sur ressources intérieures et sur les ressources extérieures ont connu un niveau élevé en 2017 pour se compresser en 2018 avant de remonter en 2019. C'est ainsi, qu'elles passent de 784,5 milliards de FCFA en 2017 à 614,7 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 658,0 milliards de FCFA en 2019. Cette évolution affiche un taux de variation annuel moyen de -8,42% pour une moyenne annuelle de 685,73 milliards de FCFA. Il faut noter que les financements intérieurs mobilisent plus de ressources dans cette composante.

S'agissant des autres dépenses ou les dépenses des EPN, elles ont connu une évolution exponentielle au cours des trois années. Elles passent de 165,5 milliards de FCFA en 2017 à 177,7 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à 411,1 milliards de FCFA en 2019. Cette évolution affiche un taux de variation annuel moyen de 57,61% pour une moyenne annuelle de 251,43 milliards de FCFA.

- **Soldes budgétaires**

Le solde base ordonnancement dons exclus, passe de - 398,9 milliards de FCFA en 2017 à - 567,1 milliards de FCFA en 2018 pour s'établir à -361,8 milliards de FCFA en 2019. Il ressort une moyenne annuelle un déficit de 442,6 milliards de FCFA pour un taux de variation annuel moyen de -4,76 %. En tenant compte des dons faits par les partenaires du Mali, le solde budgétaire affiche comme déficit une moyenne annuelle de 291,8 milliards de FCFA pour un taux de variation annuel moyen de 18,17% sur la période.Les résultats reflètent, d'une part, une contre-performance des régies financières en 2018, et d'autre part, une sous-exécution des dépenses en capital, principalement sur financement extérieur.

1.2.2 FINANCEMENT

Sur les trois années, l'apport des ressources extérieures affiche une moyenne de 167,5 milliards de FCFA pour un taux de variation annuel moyen de 40%. L'apport des ressources intérieures de financement affiche une moyenne annuelle de 22,96 milliards de FCFA sur les trois années précédentes. La contribution du secteur bancaire sur les trois années affiche une moyenne annuelle de 24,9 milliards de FCFA.

- **Situation de la dette publique en 2019**

L'encours de la dette publique a connu une augmentation annuelle moyenne de 13,9% sur la période en passant de 3 167,7 milliards de FCFA en 2017 à 3 496,8 milliards de FCFA en 2018, pour ressortir à 4 106,0 milliards de FCFA en 2019. Le service de la dette publique est passé de 197,8 milliards de FCFA en 2017 à 378,0 milliards de FCFA en 2018, avant de se situer à 336,9 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation annuelle moyenne de 40,1% imputable surtout à la dette intérieure qui a connu un pic de remboursement en 2018.

- **La dette publique extérieure**

Au L'encours de la dette extérieure a connu une augmentation annuelle moyenne de 11,0%, passant de 2 182,2 milliards de FCFA en 2017 à 2 288,2 milliards de FCFA en 2018, puis à 2 681,6 milliards de FCFA en 2019. La forte augmentation de l'encours de la dette extérieure en 2019 s'explique essentiellement par le niveau exceptionnel des tirages, notamment au titre des appuis budgétaires. Le service de la dette extérieure a augmenté en moyenne de 13,0% par an, passant de 97,8 milliards de FCFA en 2017 à 101,3 milliards de FCFA en 2018, pour ressortir à 123,9 milliards de FCFA en 2019.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35%, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme, à l'exception de certains projets structurants dans la limite du plafond d'endettement non concessionnel convenu avec le FMI.

- **La dette publique intérieure**

L'encours de la dette intérieure a augmenté en moyenne de 20,2% par an, passant de 985,5 milliards de FCFA en 2017 à 1 208,7 milliards de FCFA en 2018, puis à 1 424,4 milliards de FCFA en 2019. Cela s'explique surtout par un accroissement des interventions de l'Etat sur le marché régional de capitaux. Il est composé essentiellement de la dette due au secteur bancaire.

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2019 s'élève à 391 milliards de FCFA, contre 379 milliards de FCFA au 31 décembre 2018. Il comprend 63 milliards d'intérêts et328 milliards FCFA en principal dont 186 milliards en Bons du trésor et 142 milliards en Obligations du trésor.

1.2.3. PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTEINTS EN 2019

1.2.3.1 MOBILISATION DES RESSOURCES (FINANCEMENTS EXTÉRIEURS)

Dans le cadre de la recherche de financements extérieurs, la DGDP a enregistré la signature de Certains accords de prêts au cours de 2019.

Ces ressources sont destinées au financement d'importants projets dans différents secteurs, notamment : approvisionnement en eau potable, assainissement et environnement ; agriculture et élevage ; énergie ; santé ; logement social ; télécommunication et Appuis macroéconomiques (Appuis Budgétaires Généraux).

1.2.3.2 RECOUVREMENT DES PRÊTS RÉTROCÉDÉS

En 2019, au titre du recouvrement des prêts rétrocédés par l'État aux sociétés et entreprises publiques, un montant de 9,6milliards de FCFA a été recouvré pour une prévision annuelle de 6,1 milliards de FCFA.

1.2.3.3. SUIVI DES PROJETS

Conformément aux procédures des partenaires techniques et financiers (PTF) classiques, il est annuellement prévu un objectif minimum moyen de décaissement de 20% sur le portefeuille de chaque bailleur de fonds finançant des projets et programmes au Mali.

Pour atteindre cet objectif annuel, la DGDP organise conjointement avec les principaux partenaires financiers des réunions sous forme de revues mensuelles, bimestrielles, trimestrielles ou annuelles de suivi de tous les programmes et projets financés sur emprunts au Mali afin de contribuer à augmenter les taux de décaissement en vue de l'amélioration de la performance des différents portefeuilles.

III.1.3. POSITION DU MALI PAR RAPPORT AUX CRITERES DE CONVERGENCES DE L'UEMOA

En 2019, le Mali a respecté les trois critères de premier rang.
La situation du Mali par rapport aux critères de convergence se présente comme suit :

Tableau 2 : Situation des critères de convergence de 2015 à 2019

Critères de convergence	Norme UEMOA						Etat de la Convergence en 2019
	UEMOA	2015	2016	2017	2018	2019	
CRITÈRES DE 1ER RANG							
Solde global avec dons / PIB nominal	≥ -3%	-1,8%	-3,9%	-2,9%	-4,8%	-1,7%	Respecté
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	1,4%	-1,8%	1,8%	1,8%	-3%	Respecté
Encours de la dette publique sur le PIB nominal (%)	≤ 70%	30,8%	35,6%	35,5%	36,9%	40,6%	Respecté
CRITÈRES DE 2ÈME RANG							
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35%	33,1%	32,3%	31,9%	38%	34,5%	Respecté
Taux de pression fiscale	≥ 20%	14,0%	14,9%	15,3%	11,8%	14,8%	Non respecté

III.1.4. EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS EN 2019

1.4.1 COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2019, la balance courante a affiché un solde déficitaire de -489,7 milliards de FCFA, soit -4,8% du PIB) contre -4,9 % du PIB pour l'année 2018.

1.4.2 EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE

- **Exportations**

Trois (03) principaux produits dominent les exportations du Mali à savoir : l'or non monétaire, le coton et les animaux vivants.

L'année 2019 s'est caractérisée par une légère baisse des cours du coton et de la quantité exportée. Quant à l'or, par rapport à l'année 2018, une haussea été constatée sur les volumes exportéset sur son cours. Ainsi, la valeur des exportations totales de biens s'est établie à 2073 milliards FCFA en augmentation de 4% par rapport à celles de 2018.

Sur la base des données disponibles, les exportations d'or en valeur ont augmenté de 7,5% en s'affichant à 1 492,3 milliards, du fait des volumes exportés qui ont atteint 71 tonnes d'or, soit 6,5% par rapport à l'année 2018. S'agissant du prix unitaire, il a augmenté de 0,9% pour ressortir à 20 949 FCFA le kg.

En 2019, les exportations de coton-fibre ont baissé de 39 milliards de FCFA ou -14,5%, avec un niveau de231 milliards du fait de la diminution des prix et des quantités à l'exportation, la campagne2018-2019 ayant enregistré une production de 9,9% de moins que l'année précédente. Les animaux vivants constituent le troisième produit d'exportation, notamment les bovins et lesovins, à destination des pays côtiers de la sous-région. Les potentialités pour ce produit sontimportantes, au regard de l'importance du cheptel et du climat favorable à l'élevage de cesespèces. Pour 2019, les exportations d'animaux vivants sont ressorties à 119 milliards contre108 milliards en 2018.

- **Importations**

S'agissant des importations, leur valeur totale est ressortie à 2 329 milliards de FCFA en valeur FOB, soit 5,7% de plus qu'en 2018. Ces importations sont constituées essentiellement de biens d'équipement (notamment les machines et les véhicules), de produits énergétiques et des matières premières et biens intermédiaires.

Au total, les transactions commerciales de l'année 2019 se sont soldées par un déficit de 256 milliards de FCFA, après le déficit de 212 milliards en 2018.

Le taux de couverture des importations par les exportations a affiché un niveau de 89% en 2019 après 90% en 2018.

1.4.3 BALANCE DES SERVICES

Au terme de l'année 2019, le solde de la balance des services est ressorti à -864 milliards de FCFA, après -840,0 milliards en 2018, dont 395 milliards de flux débiteurs de services enregistrés au titre de l'assistance militaire étrangère.

III.1.5 EVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE EN 2019

Sur la base des données enregistrées et diffusées par la Banque Centrale, l'évolution des agrégats monétaires, de 2017 à 2019, a été marquée par :

- Une hausse de la « Masse monétaire » de 99,6 milliards de FCFA (+4,3%) en 2017, en relation avec la hausse des « Créances intérieures » de 201,8 milliards de F CFA, les « Actifs extérieurs » nets s'étant contractés de 37,8 milliards, du fait de leurs composantes détenues par les banques (-111,7 milliards). Cette contraction des « Actifs extérieurs nets » des banques s'explique notamment par la hausse de leurs engagements extérieurs, à savoir les crédits octroyés par les non-résidents qui ont progressé de 143,1 milliards de FCFA sur la période.

- Une hausse de la « Masse monétaire » de 341,9 milliards de FCFA (+14,2%) en 2018, en relation avec celle de toutes ses contreparties. A ce titre, les « Actifs extérieurs nets » ont progressé de 104,6 milliards et les « Créances intérieures » de 281,7 milliards de FCFA.

- Une hausse de la « Masse monétaire » de 247,3 milliards de FCFA (+9,0%) en 2019, en relation avec une amélioration du niveau des actifs extérieurs nets (+264,2 milliards ou 84,3%).

III.2 PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU MALI EN 2020

III.2.1 PERSPECTIVES DU SECTEUR REEL

L'activité économique malienne de 2020 a été fragilisée par les répercussions de la crise sanitaire et a subi à coup sûr les effets néfastes de la crise sociopolitique récente et de l'embargo.

En effet, à l'instar de l'activité économique mondiale, l'économie malienne a été impactépar les effets de la COVID-19. Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) est estimé à 0,9% au premier semestre de 2020 contre une prévision initiale de 5,0%. Cette situation de précarité de l'économie nationale devrait être aggravée par les répercussions de la crise cotonnière et de la crise sociopolitique. L'embargo décrété par la CEDEAO et la suspension éventuelle de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers suite aux évènements du 18 août 2020 pourraient accentuer la chute du PIB.

Les présentes estimations ont été réalisées à partir d'un certain nombre d'hypothèses et des informations recueillies auprès de quelques acteurs. Il s'agit entre autres de :

- La chute attendue de la production cotonnière ;
- La suspension des transactions commerciales avec les autres pays de la CEDEAO ;
- La suspension des transactions financières internationales ;
- La suspension probable du financement des partenaires techniques et financiers ;
- La bonne tenue de la production d'or ;
- Les prévisions révisées des cours des principales matières premières (coton, or, pétrole).

Il ressort des estimations qu'il est attendu une récession de l'économie malienne en 2020.

2.1.1 LES RESSOURCES ET LA CROISSANCE DU PIB

Le taux de croissance réel de l'économie en 2020 est estimé à -1,2% contre une prévision de 0,9% avec la survenue de la COVID-19, soit une détérioration de 2,1 points de pourcentage. Cette chute drastique de la croissance de l'économie résulte des effets conjugués de la crise sociopolitique, desperturbations prévues de la production cotonnière ainsi que des sanctions suite aux évènements récents. Cependant, la bonne tenue de la production aurifère devrait réduire les effets des différentes crises.

Les secteurs primaire et tertiaire ont été fortement affectés par lesdites crises contrairement au secteur secondaire qui s'est relativement mieux comporté. En effet, le taux de croissance du

primaire ressortirait à -2,4% et celui du tertiaire est estimé à 0,1% contre des prévisions précédentes respectives de 3,0% et de 0,8%. Quant au secteur secondaire, il augmenterait de 3,1% avec un taux de croissance fixé à 1,5%.

La contre performance du secteur primaire est essentiellement imprimée par la forte baisse prévue de la production cotonnière du fait d'une crise au sein de la filière coton liée notamment aux annonces initiales relatives au prix au producteur et aux conditions de mise à disposition des intrants. Malgré les efforts des autorités, à travers les nouvelles propositions de prix au producteur et de coût d'acquisition des engrais, le dénouement tardif des négociations à impacter la décision des producteurs quant à l'augmentation des superficies emblavées, qui n'ont pas dépassé 25% des prévisions initiales.

Le tertiaire a été également touché du fait, d'une part, de l'effet d'entrainement très fort exercé sur lui par l'évolution du secteur primaire, d'autre part des répercussions de la crise sociopolitique avec son corolaire de perturbation de l'activité en général, la fermeture des frontières avec les pays voisins membres de la CEDEAO par lesquels transite l'essentiel des marchandises importées et exportées, de même qu'à la suspension des transactions financières internationales suite à l'embargo. Ce qui contribuera à réduire l'activité des entreprises exerçant dans le transport aérien et terrestre, dans l'hôtellerie, la restauration, et d'autres activités connexes. A cela, s'ajoutent les menaces de suspension de la coopération avec les partenaires techniques et financiers qui se manifesterait par l'arrêt des financements extérieurs ayant de multiples conséquences.

Quant au secteur secondaire, bien qu'ébranlé par les effets des chocs successifs affiche une certaine résilience du fait principalement de l'augmentation prévue de la production moderne d'or et de la hausse du cours mondial de l'or malgré la fermeture officielle des sites d'orpaillage.
Au regard de la morosité de l'activité économique, le niveau des recettes fléchirait davantage aussi bien pour la fiscalité intérieure que pour celle de porte en dépit d'une tendance favorable de la fiscalité pétrolière du fait de l'effondrement des cours du pétrole.

2.1.2 EMPLOIS DU PIB

L'évolution des emplois du PIB est décrite notamment par celle de la consommation finale, de la formation brute de capitale fixe (FBCF), des exportations nettes d'importations et des variations de stock. Ce faisant, l'investissement est constitué de l'agrégation des variations de stock et de la FBC. Pour les emplois du PIB, les niveaux baisseraient davantage par rapport aux prévisions faites en tenant compte de l'effet COVID-19. Durant l'année 2020, le recul de croissance estimée du PIB a été principalement tirée par les dépenses de consommation finale des administrations publiques et la FBCF. En effet, les investissements notamment publics devraient encore diminuer. Leur taux de croissance estimé à 2,0% tombera à -10,4%, soit une chute de 12,4%. Cette baisse drastique de la FBCF s'expliquerait par l'arrêt probable des programmes d'investissement et des financements

extérieurs du fait de la suspension éventuelle de la coopération avec les partenaires techniques et financiers. Ce qui entraînerait une réorientation des ressources au profit des dépenses jugées prioritaires notamment de santé, de la sécurité, de l'eau et l'énergie dont les demandes augmenteront au détriment des dépenses de consommation finale des administrations publiques qui afficheront une baisse supplémentaire de 2,4% après le recul de 4,4% induit par l'effet COVID-19. Toutefois, la dégringolade annoncée au niveau des investissements serait quelque peu atténuée par une certaine amélioration du volume des investissements privés en lien avec la hausse prévue de la production industrielle d'or et dans une moindre mesure le maintien du cap par les activités de télécommunication. Ce faisant, le taux de croissance des investissements privés augmenterait de 3,4% par rapport aux prévisions précédentes. Quant aux dépenses de consommation finale des ménages, les estimations maintiennent intact le niveau de baisse de 2,3 points de pourcentage prévu précédemment en lien avec un resserrement des dépenses autour de l'essentiel eu égard à la morosité de l'activité économique qui induirait un repli du niveau des revenus des ménages.

Les échanges extérieurs en volume de 2020 sont estimés en baisse avec une croissance négative des importations qui se creuse davantage (-3,7% contre une prévision de -2,7% au premier semestre) liée aux perturbations sans précédent des circuits d'approvisionnement du pays et des flux commerciaux, aggravée par la suspension des transactions financières internationales suite à l'embargo. En revanche, en dépit du recul annoncé de la production cotonnière et celle du bétail à cause de la crise sécuritaire, les exportations devraient augmenter légèrement de 0,3% en rapport avec le relèvement du niveau de production d'or attendu et la bonne tenue du cours mondial de l'or.

2.1.3 INFLATION

Le taux d'inflation devrait rester négatif et largement inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA qui est de 3%. En glissement annuel moyen, son niveau est établi à -1,1% en septembre 2020. Cette baisse s'expliquerait par l'apparition et l'abondance sur les marchés intérieurs des céréales, des tubercules et des oléagineuses.

III.3. PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES EN 2020

En perspectives, le Gouvernement continuera à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables visant à maintenir le solde global des finances publiques à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique. Ainsi, le Mali s'est engagé à respecter le critère communautaire en matière de déficit budgétaire, soit un solde budgétaire globale de -3% du PIB. Aussi, la politique budgétaire 2020 s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des priorités fixées dans le Cadre pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) et dans le Plan d'Action du Gouvernement.

3.1. RECETTES ET DÉPENSES

- **Recettes et Dons**

Les recettes totales à fin juin 2020, se sont élevées à 898,9 milliards de FCFA contre une prévision de 912,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 98,50% par rapport aux objectifs du semestre et une diminution de 8,69% par rapport à fin juin 2019 où il a été enregistré 984,5 milliards de FCFA. En effet, la dépréciation des recettes en 2020 par rapport à 2019 résulterait de l'effet des crises multiformes notamment, la mise en œuvre des mesures de riposte contre la COVID19, l'embargo consécutif à la crise institutionnelle en plus de la crise sécuritaire persistante entrainant une perte de recettes fiscales sur les 2/3 du territoire national.

A fin décembre 2020, les recettes totales, constituées de recettes budgétaires et des recettes des organismes personnalisés connaitraient une diminution de 3,46% passant de 1571,0 milliards de FCFA en 2019 à 1516,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020. Cette diminution serait portée notamment par les recettes fiscales et non fiscales qui passeraient respectivement de 1495,8 et 67,2 milliards de FCFA en 2019 à 1431,5 et 66,8 milliards de FCFA en 2020.

En décembre 2020, 413,6 milliards de FCFA de dons (dont 15,5 milliards de fonds de concours COVID-19) seraient mobilisés contre une prévision de 235,0 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation prévisionnel de 176% par rapport à la LFI. Un an au paravent, il avait été mobilisé 191,2 milliards de FCFA de dons soit un taux d'accroissement attendu à 116,31% entre les deux périodes. Ce résultat tiendrait au renouvellement de la confiance des partenaires au Gouvernement du Mali dans le cadre du financement de son programme d'investissement.

- **Dépenses et Prêts Nets**

En décembre 2020, les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 2957,3 milliards de FCFA sur une prévision de 2776,1 milliards de FCFA du PPA 2020-2024, soit un taux d'exécution de 106,52%. Comparées à décembre 2019 où ils étaient de 2343,8 milliards, ils subiraient une augmentation de 26,17%.

De l'évaluation des dépenses courantes au 31 décembre 2020, le taux d'exécution attendu ressortirait à 116,81% en réalisant 1674,9 milliards de FCFA sur une prévision de 1433,8 milliards de FCFA du PPA 2020-2024. Celui des dépenses en capital afficherait 93,70% en ressortant à 891,6 milliards de FCFA sur une prévision de 951,5 milliards de FCFA selon les mêmes sources.

En comparant les niveaux d'exécution des dépenses courantes et celles en capital entre les deux périodes, les taux de variations seraient de 30,79% (pour les dépenses courantes qui passeraient de 1280,6 milliards de FCFA en 2019 à 1674,9 milliards FCFA au 31 décembre 2020) et 35,50% (pour les dépenses en capital qui passeraient de 658,0 milliards de FCFA en 2019 à 891,6 milliards FCFA au 31 décembre 2020).

Les dépenses du budget général au 31 décembre 2020 atteindraient 2566,4 milliards de FCFA contre une prévision de 2385,3 milliards de FCFA selon les prévisions du PPA 2020-2024 soit un taux d'exécution prévisionnel de 107,59%.

3.2 SOLDES BUDGÉTAIRES

A fin décembre 2020, le déficit global base ordonnancement dons exclus, s'établirait à 1043,7 milliards de FCFA sur une prévision de 562,7 milliards de FCFA selon le PPA 2020-2024, et contre une réalisation 361,8 milliards de FCFA décembre 2019. En tenant compte des dons faits par les partenaires du Mali, le solde budgétaire afficherait un déficit de 630,2 milliards de FCFA sur une prévision de 327,7 milliards de FCFA.

3.3 FINANCEMENT

En fin décembre 2020, l'apport consolidé des ressources extérieures dans le financement du déficit serait de 153,2 milliards FCFA sur une prévision de 109,9 milliards FCFA du PPA 2020-2024 et contre une réalisation de 303,6 milliards de FCFA en 2019. Cet apport serait constitué de 245,3 milliards de FCFA d'emprunts, -106,5 milliards au titre de l'amortissement de la dette extérieure et de 14,5 milliards de FCFA au titre de l'annulation de la dette PPTE.
L'apport des ressources intérieures de financement ressortirait à 464,9 milliards FCFA à la même date en 2020 contre -43,1 milliards de FCFA de réalisation en 2019. La contribution du secteur bancaire serait de 392,3 milliards de FCFA contre une réalisation de -193,8 milliards de FCFA en 2019.

3.3.1 DETTE PUBLIQUE

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette publique devrait se situer à 4 717,5 milliards de FCFA contre 4 106,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2019, soit une hausse de 14,9%, imputable surtout à la dette intérieure. Il comprend la dette intérieure pour 1 691,0 milliards de FCFA (35,8% de l'encours total) et la dette extérieure pour 3 026,5 milliards de FCFA (64,2% du total)

- **La dette publique intérieure**

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette intérieure devrait ressortir à 1 691,0 milliards de FCFA contre 1 424,4 milliards de FCFA au 31 décembre 2019, soit une hausse de 18,7%.

- **La dette publique extérieure**

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette extérieure devrait ressortir à 3 026,5 milliards de FCFA contre 2 681,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2019, soit une hausse de 12,9%. Il comprend la dette multilatérale pour 2 309,4 milliards de FCFA et la dette bilatérale pour 717,1 milliards de FCFA.

Au 31 décembre 2020, le service de la dette extérieure devrait se situer à 144,5 milliards de FCFA contre 123,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2019, soit une hausse de 16,6%. Ce service comprend 106,5 milliards de FCFA en principal et 38,0 milliards de FCFA en intérêts.

Les ressources obtenues au titre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) se sont élevées à 0,8 milliard de FCFA au 30 juin 2020, contre 13,7 milliards de FCFA au 30 juin 2019, soit une baisse de 94,2% du fait de l'épuisement progressif de ces ressources. Elles comprennent 0,770 milliard de FCFA en principal et 0,03 milliard de FCFA en intérêts.

Au 31 décembre 2020, les ressources attendues au titre des allègements de dette devraient ressortir à 14,5 milliards de FCFA contre 17,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2019. Elles se composent de 9,0 milliards de FCFA au titre de l'Initiative PPTE et 5,5 milliards de FCFA au titre de l'allègement de dette consenti par le Fonds Monétaire International afin de libérer davantage d'espace budgétaire pour faire face aux besoins liés à la pandémie de la COVID-19.

III.4. PERSPECTIVES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS EN 2020

III.4.1 COMPTE DES TRANSACTIONS COURANTES

En 2020, la « balance courante » devrait enregistrer un déficit de 283,7 milliards de FCFA (2,8% du PIB), en amélioration de 234,6 milliards de F CFA par rapport à l'année précédente. Cette évolution reflète essentiellement celle de la « balance commerciale » et de la « balance des services ».
4.2 Evolution de la balance commerciale.

L'année 2020 se caractériserait par une amélioration de 253,9 milliards du déficit commercial qui devrait se situer à 13,3 milliards de FCFA, du fait essentiellement d'une diminution du niveau des importations (-237,2 milliardsde FCFA ou 9,8%), concomitamment à la hausse de 16,7 milliards de FCFA des exportations. En effet, au terme de l'année 2020, la valeur totale des importations (FOB) est attendue à 2.193,6 milliards de FCFA contre 2.430,8 milliards de FCFA en 2019. Cette évolution s'explique par la baisse des importations (CAF) des machines et véhicules (-59,2 milliards de FCFA), des produits chimiques et pharmaceutiques (-15,4 milliardsde FCFA) et des produits pétroliers (-133,2 milliardsde FCFA). Le ralentissement de l'activité commerciale, du fait des effets de la COVID-19 et des sanctions internationales, suite au changement anticonstitutionnel de régime, le 18 août 2020, expliquent ces évolutions.

S'agissant des exportations, leur valeur FOB serait en hausse de 16,7 milliardsde FCFA ou 0,8%, pour un montant total de 2.180,4 milliards de FCFA en 2020. Cette évolution découle notamment

de la hausse des exportations d'or de 167,1 milliards de FCFA ou 10,1%, à cause de l'évolution favorable des cours mondiaux attendue en 2020.

4.3 BALANCES DES SERVICES ET DU REVENU PRIMAIRE

Au terme de l'année 2020, le solde de la balance des services devrait ressortir à -845,0 milliards de FCFA, après -883,1 milliards un an auparavant, soit une amélioration de 38,1 milliards de FCFA (4,3%). Cette amélioration serait liée au fret essentiellement, en rapport avec le ralentissement du commerce.

Le solde du revenu primaire devrait s'établir à -361,7 milliards de FCFA en 2020, après -308,8 milliards de FCFA un an plus tôt. Cette hausse du déficit (+52,9 milliards) est principalement liée à celle des revenus d'investissement générés dans certains secteurs au cours de la période. Quant aux paiements d'intérêts sur la dette publique extérieure, ils s'inscriraient à 38,0 milliards de FCFA en 2020, après 33,5 milliards de FCFA en 2019.

III.5. PERSPECTIVES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

L'ambition des hautes Autorités est de porter la pauvreté à, au plus, deux maliens sur cinq (40%) au terme du CREDD, en 2023. A cet effet et puisque la pauvreté est à visage rural, il est prévu la promotion des petites exploitations agricoles familiales par l'appui aux intrants agricoles, la vulgarisation et l'aide à la modernisation de l'agriculture. Cette diminution de la pauvreté passe également par l'investissement dans la commercialisation et la transformation des produits agricoles ainsi que par la promotion de l'emploi dans les politiques de croissance et de diversification de l'économie, en particulier les activités à haute intensité de main-d'œuvre. Pour réduire davantage la pauvreté féminine, la facilitation de l'accès des femmes au crédit en vue de financer leurs activités économiques, à la propriété et aux instances de décision est également prise en compte.

4

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

IV.1. PRESENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

IV.1.1. PRESENTATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

L'émetteur est l'Etat du Mali, représenté par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP). La DNTCP est un service central du Ministère de l'Economie et des Finances, créée par l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002. Son organisation et ses attributions sont précisées par le Décret N° 02-127/ P-RM du 15 mars 2002.

IV.1.1.1. MISSIONS

Aux termes de l'Ordonnance N° 02-030 P-RM du 04 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargée :

- De l'exécution des opérations du budget de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'exception des opérations dont l'exécution a été expressément confiée à d'autres structures ;
- Du suivi et du contrôle de la gestion de la Trésorerie de l'État;
- De l'élaboration de la réglementation de la comptabilité générale et de la comptabilité publique et du suivi de son application;
- De la gestion comptable des titres et valeurs appartenant ou confiées à l'État et aux collectivités territoriales;
- De la collecte et de l'analyse des documents comptables des institutions financières et monétaires;
- De l'application et du contrôle de la réglementation des changes;
- De la tutelle du réseau des comptables publics de l'État;
- De l'élaboration de la réglementation et du contrôle du secteur des assurances;
- De l'assurance des véhicules de l'État;
- De la coordination et du contrôle des services régionaux, subrégionaux et des services rattachés.

IV.1.1.2. ORGANISATION

Aux termes du Décret N° 02-127/P-RM du 15 mars 2002, la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique comprend:

- En staff, une Cellule Informatique, Formation et Perfectionnement;
- Cinq (5) divisions à savoir:
- La Division Banques et Finances;

- La Division Assurances;
- La Division Contrôle;
- La Division Comptabilité Publique;
- La Division Suivi des Collectivités Territoriales et des Organismes Personnalisés.
- La Direction compte aussi trois services rattachés que sont:
- La Paierie Générale du Trésor;
- La Recette Générale du District et
- L'Agence Comptable Centrale du Trésor.

Elle est représentée au niveau de chacune des régions par une Trésorerie Régionale et par des Perceptions et Recettes-Perceptions aux niveaux des Cercles.

IV.2. ORGANIGRAMME

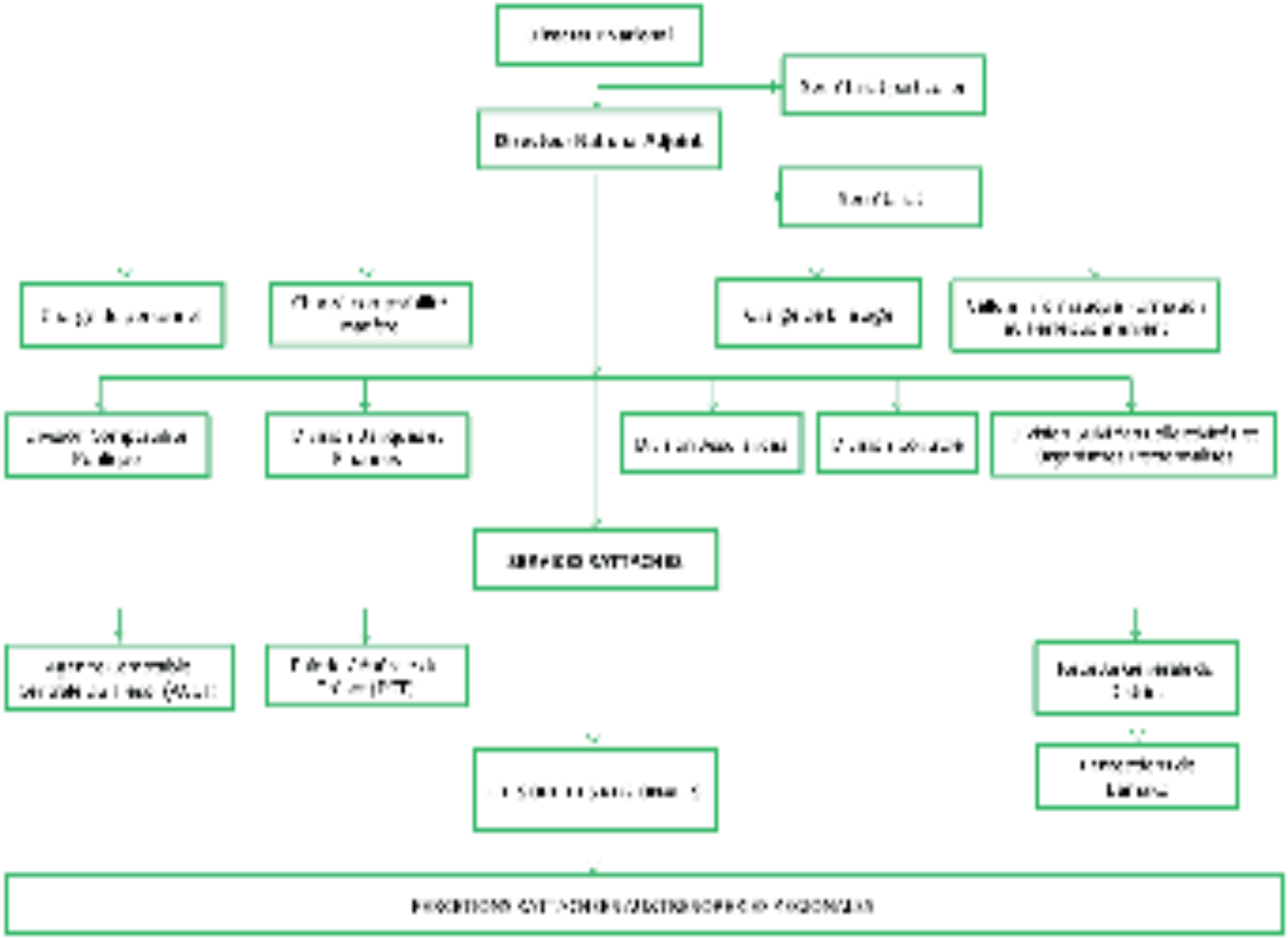

IV.3. QUALITE DE LA SIGNATURE DU MALI

Le gouvernement est déterminé à continuer à prendre des initiatives et des mesures en vue de l'amélioration de la gouvernance publique. A ce titre, il entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre du Pacte de convergence et de surveillance multilatérale de l'UEMOA et de la CEDEAO. En particulier, le gouvernement mettra en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire global à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique.

Par ailleurs, du début de ses émissions de titres publics à nos jours, l'Etat du Mali a toujours honoré ses engagements vis-à-vis du marché .

IV.4. PERFORMANCES EN MATIEREDE MOBILISATIONS DE RESSOURCES SUR LES MARCHES MONETAIRE ET FINANCIER

Durant plusieurs années, l'Etat du Mali a essentiellement mobilisé des financements extérieurs. Cependant, à partir de juin 2003, le pays a entrepris la diversification de ses sources de financement en recourant au marché des titres publics par l'émission de bons et obligations du Trésor.

IV.4.1. INTERVENTIONS SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL PAR ADJUDICATION

L'Etat Malien est un acteur régulier du marché monétaire régional de l'UEMOA sur lequel il y émet depuis 2003 des bons et obligations assimilables du Trésor respectivement à partir de 2003 et 2008.
Au cours des trois (03) dernières années, le pays a mobilisé 1193 milliards de FCFA, dont 525,5 milliards de FCFA en bons du Trésor et 667,6milliards de F CFA en obligations du Trésor, ce qui fait de lui l'un des principaux animateurs du marché financier sous régional.
S'agissant de l'année 2020, au 30 septembre, le Mali a mobilisé 520,5 Mds FCFA sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à travers quinze (15) émissions de titres publics par adjudication. La répartition par instrument est déclinée comme suit :

- Bons du Trésor : 272 ,5 Mds FCFA ;
- Obligations du Trésor : 248 Mds FCFA.

La situation de réalisation des émissions au 30 septembre 2020 (en milliards de FCFA) se présente comme suit :

Date	Instrument	Maturité	Montant sollicité	Montant soumis	Montant retenu	Taux/Prix moyen pondéré	Taux de coupon
15/01/2020	BAT	364 jours	25	84,15	27,50	4,86%	
02/02/2020	OAT	3 ans	25	41,90	27,50	10 002,9	6,10%
19/02/2020	OAT	3 ans	30	38,40	33,00	10 001,9	6,10%
04/03/2020	BAT	182 jours	25	50,00	27,50	4,53%	
15/04/2020	OAT	3 ans	25	11,06	11,06	9 894,2	6,10%
15/04/2020	OAT	5 ans		16,06	15,05	9 858,8	6,25%
29/04/2020	OAT	3 ans	30	29,11	21,00	9 876,8	6,10%
29/04/2020	BAT	182 jours		20,56	10,5	4,58%	
05/05/2020	BAT	91 jours	80	391,18	88,00	3,19%	
13/05/2020	OAT	3 ans	30	31,92	16,27	9 887,5	6,10%
13/05/2020	OAT	5 ans		17,73	16,73	9 862,7	6,25%
27/05/2020	BAT	364 jours	30	34,21	30,98	4,71%	
10/06/2020	OAT	3 ans	30	20,06	17,38	9 869,9	6,10%
10/06/2020	OAT	5 ans		15,10	8,25	9 844,0	6,25%
10/06/2020	OAT	7 ans		11,26	6,21	9 868,2	6,40%
24/06/2020	OAT	3 ans	25	40,70	27,50	9 889,7	6,10%
24/06/2020	BAT	364 jours		20,50	00,00		
08/07/2020	OAT	3 ans	25	32,13	26,93	9870,7	6,10%
22/07/2020	OAT	5 ans	20	25,61	21,11	9803,1	6,25%
04/08/2020	BAT	91 jours	55	190,60	55,00	2,19%	
12/08/2020	BAT	364 jours	30	69,59	33,00	4,96%	
TOTAL			**485**	**1191,8**	**520 ,5**		

IV.4.2. INTERVENTIONS SUR LE MARCHE FINANCIER REGIONAL PAR APE

Dans le cadre de la mobilisation de ressources longues, l'Etat du Mali à travers la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique a commencé l'émission d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne sur le marché financier régional de l'UMOA à partir de 2016.

Au titre de l'année 2020, la période de souscription de l'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne (APE) dénommé "ETAT DU MALI 6,50% 2020-2028"d'un montant de 100 milliards FCFA s'est étalée du 09 au 20 mars 2020.A la clôture de cette opération, le montant des soumissions a été de 116,2 Mds FCFA. Ce montant a été intégralement retenu par le Trésor.

Au total, les cinq (05) emprunts obligataires par Appel Public à l'Epargne réalisés à ce jour, ont permis à l'Etat du Mali de mobiliser 538,9 milliards FCFA dont 306,3 milliards FCFA avec une maturité de sept (07) ans et232,6 milliards FCFA de maturité huit (08) ans.

5
ANNEXES

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

=-=-=-=-=-=

SECRETARIAT GENERAL

=-=-=-=-=-=

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT DLTG - OK

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

ARRETE N°2020 2564 /MEF-SG DU 26 OCT 2020

PORTANT AUTORISATION DE LA DIRECTION NATIONALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE A REALISER UN EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des marchés Financiers ;

Vu la Loi n°94-030 du 20 juillet 1994 portant création et autorisation de l'émission des titres d'emprunt d'Etat ;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances ;

Vu la Loi n°2019-070 du 24 décembre 2019 portant loi de Finances pour l'exercice 2020;

Vu l'Ordonnance n°02-030/P-RM du 04 mars 2002 portant création de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Vu le Décret n°02-127/P-RM du 15 mars 2002 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Vu le Décret n°2020-0074/PT-RM du 05 octobre 2020, portant nomination des membres du Gouvernement,

ARRETE :

ARTICLE 1er : La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique est autorisée à émettre, sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), un emprunt obligataire par appel public à l'épargne dénommé Emprunt Obligataire « Etat du Mali 6,50% 2020-2027 », pour un montant indicatif de 100 milliards de FCFA remboursable dans sept (7) ans avec un différé de deux (2) ans.

ARTICLE 2 : La souscription à cette émission est ouverte aux investisseurs institutionnels et aux personnes physiques et morales, sans distinction de nationalité, passant par l'intermédiaire d'un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) agréées par le Conseil Régional de

l'Epargne Publiqué et des Marchés Financiers de l'UEMOA. La SGI-Mali est désignée comme Chef de file de ce syndicat de placement.

ARTICLE 3 : L'Emprunt Obligataire « Etat du Mali 6,50% 2020-2027 » est représenté par des obligations d'une valeur nominale de dix mille (10 000) FCFA l'unité, sur lesquelles sera servi un taux d'intérêt de 6,50% l'an.

ARTICLE 4 : L'émission sera ouverte le 16 novembre 2020 et close le 27 novembre 2020.

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le septième jour suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront 650 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance des titres, soit le 04 décembre 2021. Le remboursement des obligations se fera par amortissement annuel constant après deux (2) ans de différé.

ARTICLE 6 : Les obligations de l'emprunt public « Emprunt Obligataire Etat du Mali 6,50% 2020-2027 » sont admises au guichet de refinancement de la BCEAO, dans les conditions du droit communautaire.

ARTICLE 7 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 8 : L'État s'interdit le droit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt à l'amortissement par remboursement anticipé des obligations, mais se réserve le droit de procéder, sur le marché, à des rachats ou des échanges.

ARTICLE 9 : Le Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Bamako, le 26 OCT. 2020

Le ministre,

Alousséni SANOU

AMPLIATIONS :

- Original	1
- PRM-SGG-AN-CS-CC-CESC-HCC-HCJ	8
- Primature et tous Ministères	26
- Vérificateur Général	1
- Tous Gouverneurs	15
- Toutes Directions du MEF	10
- BCEAO	1
- Archives	1
- J.O	1

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT DLTG - OK



Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

ACI 2000 - BP 1887 Bamako
Tél : +223 20 23 19 79 / 20 23 17 07
Fax : +223 20 22 58 66